



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT NUMÉRO 564

RÈGLEMENT SUR LA TARIFICATION DES SERVICES RENDUS ET AUTRES REVENUS (EXERCICE FINANCIER 2021)

AVIS PUBLIC est par la présente donné aux citoyens de la Ville de Ville-Marie par le soussigné, directeur général;

QUE lors de la séance ordinaire tenue le 7 décembre 2020, le règlement n° 564 a été adopté.

Le règlement n° 564 entre en vigueur le 9 décembre 2020, jour de sa publication sur le site Web de la Ville de Ville-Marie, et est aussi disponible pour consultation au bureau du greffe situé à l'hôtel de ville au 21, rue Saint-Gabriel Sud à Ville-Marie, aux heures et jours normaux d'ouverture.

DONNÉ à Ville-Marie, ce 9^e jour de décembre 2020.

ORIGINAL SIGNÉ

Martin Lecompte

Directeur général et secrétaire-trésorier

Certificat de publication

Je soussigné, Martin Lecompte, directeur général et secrétaire-trésorier de la Ville de Ville-Marie, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en l'affichant aux endroits requis le 9 décembre 2020 et en le publiant sur le site Web de la Ville de Ville-Marie le 9 décembre 2020.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 9^e jour de décembre 2020.

ORIGINAL SIGNÉ

Martin Lecompte

Directeur général et secrétaire-trésorier